

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**17 DÉCEMBRE 2009**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Redevance  
d'assainissement 2010**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 décembre 2009  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 23 décembre 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 décembre 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 17 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI\*, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND\*, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur BATTISTELLI (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009)

\*Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 09 H 00, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2009, le compte-rendu des actes administratifs)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD  
Monsieur RAVEL à Madame BOUTIN  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Monsieur ROUSSEAU à Madame GENDRON  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD  
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

**Était absente et excusée :**

Madame PERNOD-RONCHI

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur BAZIN d'ORO

**N° DE DOSSIER** : 09 H 14

**OBJET** : REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2010

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La redevance d'assainissement 2009 avait été fixée à 0,1061 €/m<sup>3</sup> lors de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

La redevance est portée à 0,1168 €/m<sup>3</sup> d'eau pour l'année 2010, soit une augmentation de 10 %.

L'augmentation servira à rembourser les emprunts nécessaires pour faire face aux investissements exceptionnels de 2009 (rue des Bons Enfants).

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

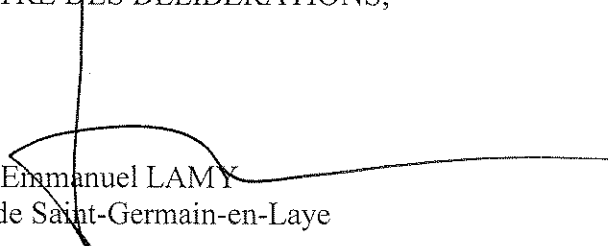
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUGMENTE le taux de la redevance d'assainissement de 10 %, soit 0,1168 €/m<sup>3</sup> d'eau, pour l'année 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

  
Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye